

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 425

présenté par

M. Jean-Christophe Lagarde, M. Bourdouleix, M. Demilly, M. Fromantin et M. Rochebloine

ARTICLE 23

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation nationale est incompatible avec les contraintes budgétaires lourdes auxquelles la France est confrontée.

Il convient par conséquent de supprimer cet article.